



Déclaration liminaire CTL

du 10/01/2019

(29/09/2015)

Lors du dernier CTL les OS locales ont émis, dans l'unité, un certain nombre de votes négatifs. De ce fait les représentants des personnels de la DDFIP 43 ont le plaisir, ce jour, d'écouter vos nouvelles propositions qui n'en doutons pas permettront, peut-être, une révolution positive.

Pendant ce temps notre bonne terre continue de tourner comme elle peut. A notre très petit niveau de la DGFIP les changements se multiplient impulsés par des politiques volontaristes.

Aujourd'hui la CGT FIP 43 voudrait souligner l'effort affiché et revendiquer avec force en matière de présence et de qualité de ce maintenant fameux service public.

Depuis une vingtaine d'années, au motif de faire des « économies », l'État réduit la voilure au niveau de l'implantation de ses structures.

Pour rappel la CGT FIP 43 avait parlé, ici même à l'époque de feu la DGI, de maisons de service public avec un Délégué Régional. Ce dernier avait affirmé franchement être d'accord sur cette revendication. Cela se passait au début des années 2000. Depuis que s'est-il passé? Rien sur ce sujet.

Heureusement un changement, jadis promis, permet grâce à la loi NOTRE, votée le 16 juillet 2015, de réactualiser cette question.

Pourtant la CGT FIP ne peut l'accepter en l'état. En effet un détail dénature la demande initiale. Dans cette loi les maisons de services publiques se transforment en maisons de service au public. Cela change tout sur le fond.

Un exemple peut expliquer au mieux cette différence. Il s'appelle « La Poste ». Tout le monde connaît. Que se passe t-il à La Poste. Partout ce feu service public se transforme en service au public. Prenons l'exemple de notre département. La direction de La Poste 43 commence par diminuer les horaires d'ouverture d'un bureau de poste rural. Puis elle explique aux élus locaux qu'il n'est plus viable en l'état et elle propose au maire concerné qu'il fournisse des locaux, d'en assurer les frais et d'en fournir le personnel. En échange, grand seigneur, La Poste s'engage à maintenir un service au public. En passant La Poste y met quelques prestations commerciales, histoire de faire quelques bénéfices supplémentaires.

Dernière mouture des « maisons de services publics », la loi NOTRé qui vient d'être votée, le 16 juillet 2015, reprend les éléments de la loi d'avril 2013. Elle transforme les « maisons de service public » en « maisons de services au public », l'objectif est d'ouvrir avant fin 2016, 1000 Maisons de Service Au Public (MSAP). Pour cela, il est prévu notamment de s'appuyer sur 500 bureaux de postes ainsi transformés en MSAP. Les Maisons de Service Au Public ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics.

Elles peuvent rassembler des services publics relevant de l'État, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public ainsi que les services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population.

C'est beau la com', on s'y croirait !

Mais derrière tout cela, on remplace des structures de plein exercice (trésoreries, par exemple) par un bureau d'accueil « multiservices » qui servira à orienter l'utilisateur, au besoin sur internet. Que l'on ne s'y

trompe pas, ce sera du service public low cost.

Plus grave, le dernier texte remplace systématiquement la notion d'aménagement du territoire par les mots « présence territoriale » ! Cela démontre s'il en était besoin, l'abandon de tout volontarisme politique dans la lutte contre les inégalités territoriales. C'est bien là une des critiques majeures de la **CGT** envers la réforme territoriale : renforcement d'un côté des pôles économiques déjà forts, notamment les métropoles et de l'autre côté, abandon des territoires ruraux.

Aujourd'hui votre Direction, Monsieur le Directeur ou plutôt notre Direction, car elle appartient à tous ceux qui y travaillent du plus petit au plus haut, devrait sur votre proposition avaliser en 2ème lecture le transfert du recouvrement des impôts des trésoreries mixtes de Saint Julien Chapeuil et de Saint Paulien au bénéfice du SIP du Puy en Velay. Cette décision fragiliserait ces 2 sites ce qui permettrait de justifier leur fermeture prochaine. Dans le même temps la barque du SIP du Puy en Velay, déjà bien surchargée, prendrait un peu plus de poids, générant de fait quelques tasses d'eau supplémentaires à vos dévoués collaborateurs qui y rament déjà pas mal.

A cette occasion **les représentants des personnels de la CGT FIP 43** attirent votre attention, Monsieur le Président, sur la réelle responsabilité du **Président du CHS-CT 43** en matière de gestion des conditions de travail et autre stress qui peuvent en découler. Ils vous rappellent l'amendement n°6 qu'ils ont déposé lors de l'élaboration du règlement intérieur.

Aujourd'hui la mise en place du **Pôle de Contrôle Revenus / Patrimoine (PCRP)** est aussi servi en réchauffé. C'est encore un exemple de concentration de missions au détriment de l'immense majorité de nos concitoyens altiligériens. Ces 2 exemples démontrent bien l'orientation, citée au préalable, sur l'abandon d'un service public digne de ce nom au bénéfice d'un service au public. Sachant qu'au passage cela permet de supprimer un maximum d'emplois statutaires.

En conclusion, la casse des services publics est très bien engagée. La **DGFIP** au travers des milliers de suppressions d'emplois, au travers des contrats labellisés d'apprentissage, de Pacte et autre service civique tient très bien son rang d'exemplarité.

Le service public est mort, vive le service public.

Pourquoi vos dévoués sujets de la **CGTFIP 43** se permettent-ils de lire une déclaration liminaire datant de plus de 3 ans. Par manque de clairvoyance? A priori non, car les sujets évoqués n'ont pas pris une ride. Pire leur dénouement s'avère être juste. Par manque de temps pour avaler, pour ne pas dire analyser sérieusement tous les documents qui justifient notre présence au sein de cette instance d'enregistrement des décisions déjà arrêtées par la DGFIP et appliquées loyalement par notre Direction que vous dirigez Madame la Présidente de notre CTL.

Depuis votre arrivée, en juillet 2016, vous avez pu constater, Madame la Présidente, que la CGT FIP 43 vous annonce régulièrement un avenir qu'elle combat inlassablement.

Aujourd'hui, force est de constater que nous sommes toutes et tous à un moment charnière chargé d'incertitudes. Les inégalités que nous dénonçons depuis des décennies, les orientations politiques toujours plus libérales, la mondialisation sans état d'âme, la déshumanisation des relations humaines, même dans les milieux professionnels, la marche forcée imposée à tous les citoyens pour adopter des démarches dites modernes comme l'obligation de se servir d'internet pour déclarer, payer, voire simplement se renseigner ont conduit à un individualisme et un isolement des plus criants.

Cette situation, couplée des inégalités de plus en plus criantes où les pauvres le sont encore plus et où les riches ne connaissent aucune limite génère des crispations explosives matérialisées actuellement par les Gilets Jaunes.

Alors, Madame la Présidente, prenons toutes et tous nos responsabilités sous peines d'être toutes et tous coupables de complicité dans la disparition d'un véritable service public envers tous nos concitoyens. Complices sur les très mauvaises conditions de travail de toutes et tous les agents des **Finances Publiques**. La **CGT FIP 43** vous demande, Madame la Présidente, que ce CTL dénonce ouvertement la casse organisée de notre administration, la casse promise de notre statut, la casse d'une présence notre présence effective sur tout notre territoire. Elle demande un vote dans ce sens qui est le bon.